



Préavis de grève

Chido a ravagé l'île de Mayotte le 14 décembre 2024. Les dégâts sont considérables, beaucoup de nos collègues sont restés et restent encore sans toit, sans eau, sans électricité et ont perdu des biens matériels. Les départs de collègues ayant besoin de souffler, de s'abriter, de soigner leurs traumatismes pendant une période de vacances qui, pour partie a été consacrée à réparer les dégâts du cyclone, sont naturels et compréhensibles.

Nous approuvons sur le principe, l'initiative de notre ministère d'apporter une aide exceptionnelle.

Mais il est inacceptable que seuls les agents.es dont l'indice est inférieur ou égal à 448 soient ciblés. Nos organisations exigent que tous les agents.es du rectorat de Mayotte la perçoivent quel que soit leur indice, le cyclone n'ayant pas frappé sélectivement les uns plutôt que les autres.

Nos organisations dénoncent cette décision arbitraire et discriminatoire.

Par ailleurs, Le bâti scolaire est pour partie détruit, si nous sommes conscients et désireux que nos élèves reprennent une scolarité normale, ce ne peut être à n'importe quelle condition et certainement pas en mettant les personnels et les élèves en danger. Le maintien de la rentrée le 13 janvier est une opération de communication qui ne résiste pas à la réalité. Qui plus est sans aucune directive, aucun protocole, dans l'improvisation, on nous demande de nous réunir pour, je cite *bâtir, ensemble, un plan de reprise des activités scolaires en lien avec les réalités de votre école, de votre collège ou de votre lycée.*

En conséquence, nos organisations déposent un préavis de grève reconductible à dater du 13 janvier 2025.